

tique agricole nationale susceptible d'entraîner l'expansion de notre agriculture. J'espère que le ministre étudiera ces suggestions.

Monsieur l'Orateur, si j'ai participé au débat, c'était tout simplement pour dire à l'honorable ministre de l'Agriculture que les cultivateurs de l'Est, et plus particulièrement ceux des Cantons de l'Est, appuient sans réserve la mesure qu'il a proposée.

(Traduction)

**M. Terry Nugent (Edmonton-Strathcona):** Monsieur l'Orateur, je crains de n'être pas tout à fait du même avis que l'honorable député qui vient de parler. Il a pris la parole sous prétexte de féliciter le ministre, mais il a fait remarquer en même temps qu'il y aurait moyen, selon lui, de modifier ou de perfectionner le bill.

Si je prends maintenant la parole, ce n'est certes pas pour critiquer l'objet du bill, mais j'aimerais bien qu'on me fournisse quelques explications supplémentaires à son sujet. J'estime qu'il est très important que nos cultivateurs comprennent exactement ce que cette mesure comporte, ce qui ne leur est guère possible simplement en écoutant des déclarations semblables à celles de l'honorable député de Norfolk (M. Roxburgh).

Je suis convaincu que tous ici sont prêts et disposés, je dirais même très désireux, de faire tout leur possible pour aider les cultivateurs à surmonter l'obstacle de l'étau des prix. Nous sommes prêts à faire tout notre possible pour les aider à s'associer à leur avantage, et nous espérons qu'en étudiant cet aspect de la question, nous parviendrons à élaborer des mesures qui leur seront vraiment utiles. Ce n'est pas seulement à titre de député qu'il m'incombe d'examiner la mesure d'un œil critique. En ma qualité d'avocat, ma première préoccupation doit être de rechercher les dangers quelle présente: comment le projet de loi pourrait-il causer des ennuis aux cultivateurs? De quelle façon ces derniers pourraient-ils faire fausse route? Comment le bill manque-t-il d'atteindre, par son libellé, par sa conception ou par les méthodes qui y sont proposées, les objectifs dont les députés ministériels ont fait si grand état?

Nombre de choses me portent à croire que le gouvernement a cherché à présenter une mesure qui semble si avantageuse à première vue, l'État avançant 80 p. 100 des fonds, et qui témoigne si bien de notre désir d'aider les agriculteurs, que l'on considérera comme antipathique aux cultivateurs toute personne qui osera la critiquer. Ces observations, monsieur l'Orateur, expriment ma première réserve à l'égard du bill.

[M. Asselin.]

On n'a pas réfléchi suffisamment avant de le rédiger. Il a belle allure, mais il n'est guère pratique. On a prétendu qu'il serait une aide précieuse pour les agriculteurs, mais on n'a pas eu la franchise d'exposer à ces derniers les lacunes et les limitations de la mesure, ni de leur signaler les dangers inhérents au régime proposé. Il est vrai qu'à l'époque de la récolte, les agriculteurs ont appris à collaborer les uns avec les autres dans une grande mesure et je suis prêt à admettre que, dans nombre de cas, des petits groupes d'agriculteurs, même des petits groupes de petits agriculteurs, pourraient trouver dans ce bill une chance de se grouper pour acheter des machines, obtenir le financement qu'ils ne pourraient obtenir individuellement ou même collectivement sans l'aide de cette mesure.

Toutefois, je crois qu'il n'est que juste de signaler que rien n'empêche les agriculteurs de se grouper et de former leur propre syndicat, leur propre association—car en fait voilà ce que c'est—pour acheter des machines agricoles et recueillir ainsi les fonds nécessaires. Mais voici le problème: toute association, et je préfère employer ce mot plutôt que «syndicat» parce que je crois que c'est la meilleure façon d'avertir l'agriculteur, entraîne une responsabilité conjointe et solidaire, comme l'explique le bill. Et les agriculteurs qui n'ont pas l'habitude de faire des affaires et de former des associations ne le comprennent pas encore très bien.

Après avoir entendu les deux députés qui viennent de parler au nom du parti libéral, surtout le dernier qui nous a dit que tous les cultivateurs de sa circonscription lui ont demandé de remercier le ministre de l'Agriculture (M. Hays) et de le féliciter pour ce projet de loi, je me demande si les cultivateurs comprennent bien que quand ils fondent un syndicat, même s'ils ne déboursent que \$1,000 chacun—et en supposant que leurs amis, dans le syndicat, déboursent un peu plus, on emprunte 80 p. 100 des fonds nécessaires—je me demande s'ils comprennent bien que quand le syndicat possède un moulin à provente de \$50,000 ou une autre grande machine agricole, même s'ils n'ont déboursé que \$1,000 chacun, ils sont responsables de tout le montant de \$50,000.

Le petit cultivateur se rend-il compte des risques de toute association qui doit posséder beaucoup de machines? Comprend-il que si l'administrateur de l'entreprise fait une erreur et oublie de prendre les assurances nécessaires, ou si les machines sont détruites par quelque fléau que ne couvre pas l'assurance, c'est l'association qui est responsable de toute la valeur, non seulement de l'argent que tous les membres ont déposé, mais aussi